

Le SNCA-CGT prépare son prochain congrès à Bayonne

Le SNCA-CGT prépare son prochain congrès à Bayonne

Du 8 au 10 octobre 2018, le SNCA-CGT se réunira à Bayonne pour son 3^{ème} congrès.

Un congrès est un moment important dans la vie d'un syndicat. C'est l'instance souveraine qui **adopte l'orientation, le programme d'actions du syndicat** pour 3 ans.

C'est le congrès qui élit la direction syndicale à savoir les membres de la commission exécutive nationale.

Tous les adhérent-e-s du SNCA-CGT, sont concerné-e-s par ce congrès !

Pour y participer, c'est simple : ceux qui veulent être

délégués doivent compléter et envoyer la fiche de candidature qu'il a reçu en tant qu'adhérent au SNCA-CGT et ce **AVANT LE 30 JUIN !**

Quel est le rôle d'un délégué au congrès ?

*Les délégués sont les porteurs de tous les débats, contributions, décisions des syndiqués et sections, dont ils et elles détiendront les voix mais aussi ceux des échanges qui vont se dérouler entre les syndiqués. Ils ne sont pas simplement rapporteurs d'un point de vue global d'une majorité mais bel et bien porteurs des débats auxquels ils auront participé. Les sections sont sollicitées pour prendre des dispositions afin que se déroulent ces rencontres dans les meilleures conditions, et vis-à-vis des délégués, lever les obstacles tant administratifs que matériels, pour faciliter leur participation à ces débats et au Congrès comme après, où ils ou elles rendront compte du contenu des débats et des décisions prises auprès de leurs **mandants**.*

ils participent aux débats et votes sur :

- Le rapport d'activité
- Le rapport financier
- Le document d'orientation pour les 3 ans à venir
- La composition de la commission exécutive nationale

Chaque délégué détient un mandat.

LE MANDATEMENT C'EST QUOI ?

C'est la représentation des syndicats au congrès (article 18 des statuts du SNCA) : Le Congrès National est

constitué par les représentants mandatés par l'ensemble des syndiqués. La CEN détermine les modalités de représentation des syndiqués suivant les principes ci-après :

a – Assurer à chaque section syndicale le nombre de délégués correspondant à son nombre d'adhérents ;

b – Fixer le nombre de délégués dans une limite compatible avec les moyens financiers du Syndicat et les exigences d'une libre et sérieuse discussion de l'ordre du jour du Congrès.



Dès l'ouverture du congrès, le mandat des membres de la commission exécutive nationale et du bureau du SNCA-CGT prendra fin.

Les délégués éliront :

- **le bureau du congrès**
- **les membres des commissions mandats et votes et amendements**

Le congrès c'est un lieu de débat et de réflexion. C'est lui qui définit quels seront les objectifs du syndicat, et qui élit les personnes en charge de réaliser du mieux possible ces objectifs.

Un congrès c'est donc un moment clé de la vie d'un syndicat. C'est aussi le garant du fonctionnement démocratique de celui-

ci.

**Ce sont tous les adhérents, adhérentes qui sont le
SNCA-CGT !**

Devenez délégué.e au congrès de Bayonne !